

*Prêts aux petites entreprises—Loi*

● (1110)

Pendant qu'ils parlent ouvertement de stimuler les investissements privés et l'économie canadienne, nos voisins d'en face oublient de prendre la bonne direction et, au contraire, découragent et l'entrepreneur et le prêteur à participer à l'élaboration de notre croissance économique. J'espère que vous réalisez les conséquences désastreuses de la nouvelle orientation que vous entendez prendre face aux petites et moyennes entreprises. Il est fondamental que vous saisissiez toute l'implication de telles mesures. Laissez-moi vous y aider.

Me référant toujours à votre document de consultation, j'y lis que l'esprit d'entreprise et la prise de risques ne sont pas suffisamment valorisés. Or je ne vois pas de quelle façon, par les mesures que vous proposez dans ce projet de loi, vous allez valoriser et stimuler la prise de risques chez les petites entreprises et chez les prêteurs. Vous savez tout comme moi que tout homme ou femme d'affaires qui désire investir le fera à condition que les risques d'échouer soient extrêmement minces. Les Canadiens ne sont pas «risqueux» et seraient fous de l'être à moins que le climat ainsi que les conditions économiques leur soient très favorables. Pour être franc, je suis convaincu que ce que vous proposez ne créera, en aucun temps, des conditions favorables et nécessaires à la prise de risques. Plus votre gouvernement obligera les institutions prêteuses à défrayer un pourcentage élevé des pertes encourues sur les prêts consentis, moins ces institutions offriront de prêts, moins de petites entreprises bénéficieront de ces prêts et moins il y aura d'implantation de nouvelles petites entreprises.

Cela dit, toujours dans ce fameux document de consultation, et sûrement que vous ne doutiez pas de la richesse de ce document au plan des contradictions, dans ce document donc on lit que: «les gouvernements et la plupart des institutions financières sont perçues par la petite entreprise comme ayant une orientation axée sur les besoins de la grande entreprise».

Encore une fois, l'article 2 sur le partage des pertes entre le gouvernement et les prêteurs n'encouragera pas ces derniers à prêter aux petites entreprises. Ainsi on peut penser que la grande entreprise bénéficiera de cette mesure puisqu'il y aura moins de petites entreprises sur le marché et que les prêteurs seront plus portés à offrir de bonnes conditions à la grande entreprise. Cette dernière possibilité, bien qu'hypothétique, demeure très plausible.

Ce qui est certain, c'est que le gouvernement progressiste conservateur a passé les six premiers mois à se préoccuper de la grande entreprise, des multinationales étrangères et de la nécessité d'attirer ces dernières au Canada. Ainsi, ce gouvernement s'est plus préoccupé de faire une place à la grande entreprise qu'à la petite. Quels seront donc les effets de la venue incontrôlée d'investissements étrangers au pays?

La réponse est simple. Ce sont eux qui occuperont la plus grande part du marché canadien. A ce moment-là, est-il encore possible de parler d'encourager la petite entreprise au pays? J'en doute vraiment! Je pense que le gouvernement aura intérêt, en effet, à revoir, comme il le dit si bien, la réglementation

et les politiques qui peuvent entraver le financement des petites entreprises, y compris le capital risque.

● (1115)

C'est une priorité, monsieur le Président. C'est une priorité parce que ce projet de loi est rempli de mesures néfastes qui ne feront qu'entraver le financement des PME. Entre autres, le ministre conservateur entend exiger des prêteurs un montant de frais de 1 p. 100 du montant de prêt consenti en vertu de la Loi. Ce qui veut dire que, à chaque prêt consenti, le prêteur devra payer 1 p. 100 de ce prêt au gouvernement à titre de garantie. Si le niveau de prêts se maintient au niveau actuel de \$900 millions par année, les prêteurs déboursent alors \$9 millions au gouvernement équivalent au montant de frais de 1 p. 100 de chaque prêt. Ces \$9 millions qui iront dans les coffres de l'État seront aussi \$9 millions de moins pour consentir des prêts à la petite entreprise. C'est un moyen pour l'État de s'enrichir aux frais des prêteurs et surtout de la petite entreprise. On ne peut logiquement accepter une telle mesure. Le ministre d'État lui-même cultive des doutes sur l'efficacité réelle de cette politique. Il a déclaré en Chambre la semaine dernière, et je cite:

L'incidence globale sur le taux de rendement pour les prêteurs pendant cette période ou pendant la durée sera minime. Le volume de prêts ne devrait donc pas diminuer beaucoup.

Malgré les faibles qualificatifs que le ministre utilise, on constate que «l'incidence minime» et le «ne devrait pas diminuer beaucoup» signifient que, effectivement, il y aura des conséquences malheureuses et que le volume des prêts diminuera. Le ministre avoue donc que sa proposition suppose des conséquences négatives. Les «pas beaucoup» et «minimes» ne sont là que pour apaiser les «inquiétés» et détourner l'attention des intéressés.

Mais, en fait, sa déclaration est conditionnelle, donc extrêmement hypothétique. Son incertitude transperce dans son discours. «Le volume de prêts ne devrait pas...», ... ne devrait pas, ce qui suppose qu'il pourrait tout autant diminuer de beaucoup. Hypothèse pour hypothèse, la mienne vaut autant que celle de l'honorable ministre. Par contre, de mon côté, je sais pertinemment que les chances que les prêteurs réagissent mal sont beaucoup plus grandes que l'inverse. Qui sera heureux de payer \$9 millions, plutôt que de l'investir?

Finalement, monsieur le Président, ce que le gouvernement veut faire avec ce projet de loi C-23 c'est réduire de façon importante l'accessibilité des prêteurs et, par conséquent, de la petite entreprise à la Loi sur les prêts aux petites entreprises. C'est-à-dire qu'il réduit l'accès à des sources de financement extrêmement essentielles qui ont permis, jusqu'à maintenant, à de nombreuses petites industries, petites entreprises canadiennes de s'implanter et de prospérer à l'intérieur de notre pays.

Si on se dit en faveur de la petite entreprise et si on considère que cette dernière est le moteur économique de notre société, on se doit alors de refuser les propositions contradictoires et inacceptables du gouvernement. Cela est sérieux et c'est notre devoir.